

Pas de retraite par points. Pas de droits en moins !

Déclaration de François Fillon le 10 mars 2016 :

«Le système par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue, ça permet de baisser chaque année le montant des pensions de retraite. »



La réforme des retraites Macron-Delevoye impacterait l'ensemble des salariés.

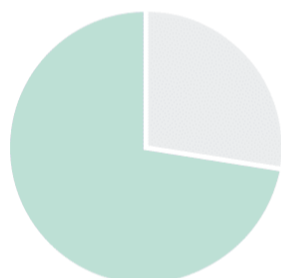
Exemple : Mathieu et Mathias, salariés du privé ayant commencé leur carrière à 22 ans



Mathieu
né en 1961
employé dans
une entreprise privée
système actuel

- commence à 22 ans
- carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)
- retraite à 64 ans

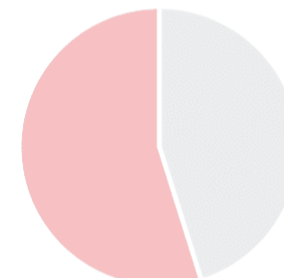
Sa pension représente
73 %
de son dernier salaire



son fils **Mathias**
né en 1990
employé dans
la même entreprise
système Macron

- commence à 22 ans
- carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)
- retraite à 64 ans

Sa pension représentera
56 %
de son dernier salaire



Avec le système Macron, pour toucher autant il faudra travailler plus !

système actuel

Mathieu
né en 1961

système Macron

Mathias
né en 1990

- commencent à 22 ans
- carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)

travaille jusqu'à

64 ans
pour un taux plein

devra travailler jusqu'à

67,5 ans +3,5 ans
pour la **même** pension +0 %

Salarié·e·s du public comme du privé
Mobilisation de toutes et tous dès le 5 décembre !